

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
*Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n°21-2021*

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	24/02/2021
Présents	20
Absents	3
Procuration	1
Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt-quatre février deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier, à MIREPOIX (ARIEGE) le **premier mars deux mille vingt et un, à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ESCANDE Jacques, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Absents : GARRIGUE Véronique, FOURCAUD Eric, PEISER Jean-Luc.

Procuration : GARRIGUE Véronique à CAUX Xavier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Catherine MARROT est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Création de poste

Suite à la réussite à examen professionnel, il convient de procéder à la création du poste suivant :

- Un poste de rédacteur principal.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette création de poste.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la création d'un poste de rédacteur principal au tableau des emplois de la commune ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Xavier CAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20210301-2102021-DE